

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°031

L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (E.N.T) DES ÉCOLES			
OBJET :	CONVENTION ACADEMIE DE MONTPELLIER - VILLE DE CARCASSONNE		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le développement des usages du numérique à l'école est un enjeu majeur pour la réussite des élèves, l'une des priorités de l'Education Nationale mais également de la Ville de Carcassonne.

De la maternelle à la fin de l'élémentaire, l'ENT – ECOLE propose un environnement de confiance sécurisé par l'Education Nationale au profit de la communauté éducative (directeur, enseignant, élèves, parents,).

A l'école, et également depuis la maison, les enseignants et les élèves pourront se connecter à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et permettra aussi aux parents, notamment, d'accéder au suivi de la scolarité de leurs enfants. (Programmes scolaires, cahier de texte, carnet de liaison, ...).

La précédente convention pour la mise en œuvre de ce projet avait été signée en 2024 pour une durée d'un an.

Ce projet représente un coût global annuel de 1240€ soit 40 € par école pour 31 écoles.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur la ligne : 011 61561 020

La Ville souhaite contribuer ainsi au développement de ces nouveaux usages de l'école pour satisfaire et favoriser le succès du plus grand nombre d'élèves, par le biais d'une convention à signer avec l'Education Nationale.

Cette nouvelle convention portera sur la période scolaire 2025/2026

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. Le Maire à signer et exécuter la convention de partenariat environnement numérique de travail « E.N.T-ECOLE » avec le rectorat de l'Académie de Montpellier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25427-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025